

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dompierre sur Veyle, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BERARD, Maire.

Présents : Jean BERARD Gilbert RIPERT Franck MOLINA Martine TABOURET Aimé BOULIVAN Lucette MAURE Emmanuelle CHAVEYRIAT Josette CHENAY Didier ZAMPROGNO Maria FOURNIER Romuald JAGUENAUD

Excusés : Catherine SAVERAT Stéphanie BOULIVAN Frédéric BOUVARD

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2019
- Droit de Prémption Urbain
- Dossier DETR centre périscolaire et bibliothèque
- Comptes copropriété le Foyer 2019
- RODP Orange
- Achat cuisinière – ouverture de crédits
- Questions orales

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2019

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2019. Rectificatif : « la sono de l'église a été achetée par la mairie et non par l'association diocésaine ».

- Droit de Prémption Urbain (53)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer son DPU sur une Déclaration d'Aliéner un bien bâti situé place des Anciens Combattants.

- Dossier DETR centre périscolaire et bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle les travaux de mise aux normes d'accessibilité du bâtiment de la bibliothèque et du centre périscolaire. Il propose au Conseil Municipal de déposer une demande de DETR. Estimatif du coût : 23500 € HT pour 5 lots : lot n°1 démolition maçonnerie, lot n°2 platerie peintures carrelage faïences, lot n°3 menuiseries intérieures, lot n°4 plomberie sanitaire, lot n°5 électricité.

- Comptes copropriété le Foyer 2019

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal valide les comptes 2019 de la copropriété le Foyer. Le décompte se décompose ainsi :

<u>Charges communes générales</u>	828.81 €
assurance du 01/01 au 31/12/2019	580.85 €
électricité	247.96 €
facture janvier	40.84 €
facture mars	39.54 €
facture mai	39.91 €
facture juillet	41.13 €
facture septembre	42.87 €
facture novembre	43.67 €
Dégât des eaux du 10 décembre 2018	522.50
TOTAL	1351.31
M NICOLLIN 225/1000	304.04 €
M et Mme MOUROZ 120/1000	162.16 €
M BOULIVAN 120/1000	162.16 €
M et Mme BUSILLET 250/1000	337.83 €
Commune 285/1000	385.12 €

La recette sera portée au budget primitif 2020.

